

BORDEAUX MERIADECK - LES ZONES DE STATIONNEMENT

Fiche DoCoMoMo 03



Maquette du quartier Mériadeck Royer/Willerval 1970



Plan A'URBA 2007

Fichier International DoCoMoMo

1. IDENTITE DU BÂTIMENT OU DE L'ENSEMBLE

Nom usuel du bâtiment : parkings du quartier moderne de l'Hôtel de Ville
Variante du nom : Parcub - noms des divers emplacements
Numéro et nom de la rue : ensemble de constructions formant un quartier moderne sur dalle
Ville : BORDEAUX **code :** 33 000

PROPRIETAIRE ACTUEL

Nom : divers propriétaires privés - Bordeaux Métropole

ETAT DE PROTECTION

Type : situé dans le périmètre de la Ville de Bordeaux classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO
Date : 2007
Type : Plan Local d'Urbanisme de Bordeaux Métropole
Date : 2006 - révisé en 2011, fiche B 9029

ORGANISME RESPONSABLE DE LA PROTECTION

Nom : Ville de Bordeaux
Adresse : Hôtel de Ville, place Pey Berland - 33000 Bordeaux
Téléphone : 05 56 10 20 30
Fax :

2. HISTOIRE DU BÂTIMENT

Commande :

En 1955, lorsque Jean Royer commence à travailler sur la rénovation du quartier, le maire Jacques Chaban-Delmas exige la construction de 6 500 places de stationnement : la nappe phréatique est à 4,50 m environ du sol et il est difficile de creuser en sous-sol pour aménager les zones de stationnement.

Jean Royer profitera de la topographie du quartier et des 2 buttes situées l'une à l'Ouest, rue François de Sourdis et l'autre à l'Est, cours d'Albret pour construire une dalle à 14,50 m NGF qui viendra effacer les pentes des rues et créer au-dessous un vide qui abritera les zones de stationnement. Le creux sous la dalle, en fonction de la hauteur NGF du sol, est variable et permet de recevoir un, deux ou même trois niveaux sans trop creuser.

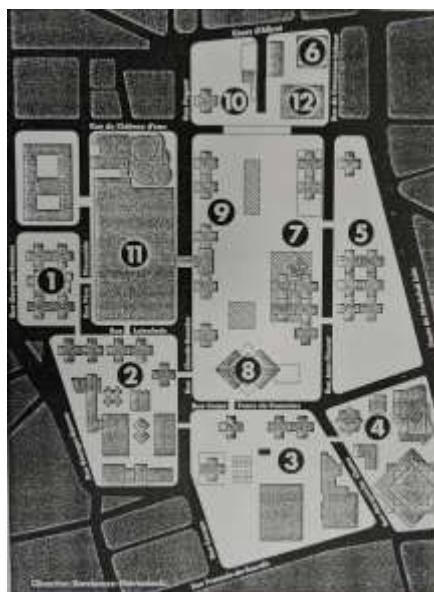
La Société Bordelaise Mixte d'Urbanisation et de Construction (SBUC) est chargée de gérer l'ensemble du projet mais devant les complications administratives et financières, il sera créé en 1964 une nouvelle Société d'Economie Mixte qui ne s'occupera que de la rénovation du quartier Mériadeck : la Société Bordelaise mixte de Rénovation et d'Urbanisation (SBRU).

En 1966, la SBRU rédige avec Jean Royer et Jean Willerval le cahier des charges du quartier. Elle est devenue propriétaire des terrains acquis en vue de la rénovation et délimités par le tracé de 1955.



Stationnement 001 plan 1955

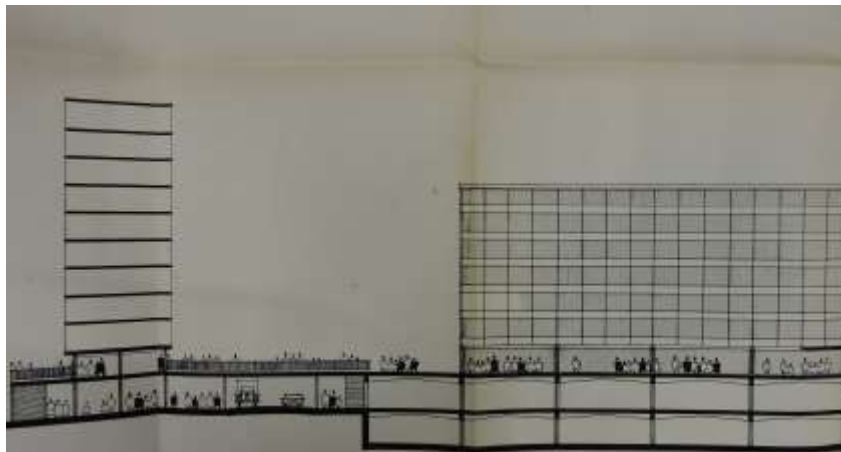
Le périmètre est divisé en îlots, eux-mêmes divisés en lots qui sont vendus aux acquéreurs.



Stationnement 002 Plan des îlots

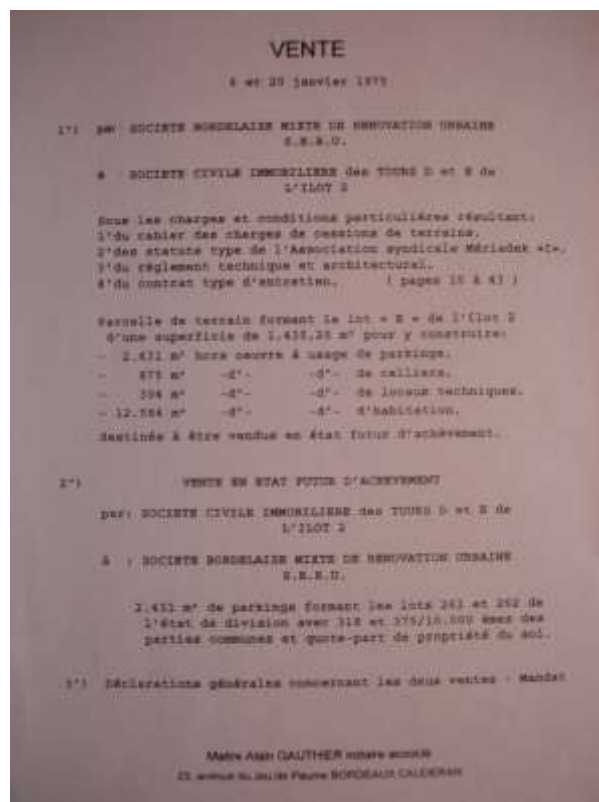
Le cahier des charges prévoit que chaque acquéreur réalise sur son îlot ou lot les fondations sur pieux des futures constructions, l'aménagement du dessous de la dalle en zones de stationnement proportionnelles à l'utilisation des bâtiments, logements ou bureaux, locaux techniques et l'édification des bâtiments sur la dalle.

L'aménagement des zones de stationnement par les acquéreurs de lots comprend également les liaisons piétonnes indispensables avec les constructions, avec la rue et avec la dalle. Des liaisons doivent être construites entre la dalle et la rue. Certains îlots créent des rues sous la dalle pour les traverser et assurer ainsi en sous-terrain le ramassage des ordures ménagères ou les livraisons. C'est le cas de l'îlot 2 qui est traversé depuis la rue Georges Bonnac jusqu'à la rue du Corps Franc-Pommiès par une voie urbaine réservée aux services. Il en existait une deuxième sous l'îlot 3 entre la rue Marguerite Crauste et la rue du Corps Franc-Pommiès. Ces voies ont été privatisées.



Stationnement 003 Plan Jean Royer 1963

A la rédaction de l'acte de vente, chaque acquéreur se voit dans l'obligation de revendre à la SBRU les sous-sols aménagés. En contrepartie, les acquéreurs auront la jouissance des zones de stationnement jusqu'en 2006, date à laquelle la SBRU reprend la pleine propriété des zones de stationnement.

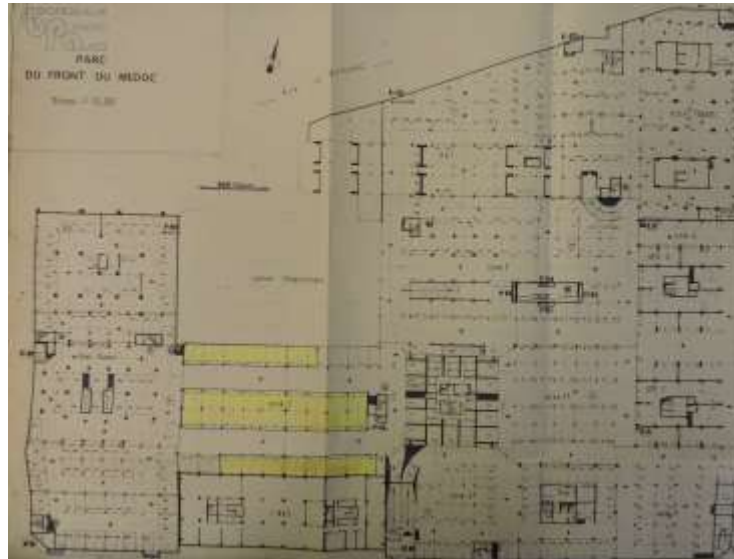


Stationnement 004 Acte de vente SBRU/Le Centre 1975

Dans les actes de vente de terrains par la SBRU, chaque notaire rédige un acte de vente par l'acquéreur à la SBRU des sous-sols aménagés en stationnement. Ce principe ne sera pas appliqué à tous les îlots et certains acquéreurs comme la GMF (résidence André Lhote) gardent la propriété du dessous de dalle.

En 1968, un arrêté préfectoral transfère à la Communauté Urbaine de Bordeaux, qui vient d'être créée, la poursuite de l'opération Mériadeck et reprend la propriété du stationnement à la place de la SBRU.

La gestion en est confiée à une société, Bordeaux Parcauto, puis Parcub.



Stationnement 005, plan des zones

Architectes

Jean Royer, Jean Willerval

Autres architectes et intervenants :

Ingénieurs :

Contractants :

CHRONOLOGIE

Date du concours :

Date de la commande : 1965

Période de conception :

Durée du chantier : début: 1971

fin: 1980

Inauguration :

ETAT ACTUEL DU BÂTIMENT

Usage :

Les zones situées sous la dalle sont exclusivement réservées au stationnement ou à des installations techniques

Etat du bâtiment :

Les zones de stationnement n'ont pas été modifiées dans leur conception.

Résumé des restaurations et des autres travaux conduits, avec les dates correspondantes :

Il y a eu 2 aménagements :

- 1993 : une partie de la zone Front du Médoc est divisée et achetée par la ville de Bordeaux, à la suite d'achat par le rectorat de Bordeaux d'une partie du central téléphonique, la Tour de Sèze
- 2010 : une partie de la zone située dans le parking Front du Médoc est affectée à la fourrière

3. DOCUMENTATION / ARCHIVES

Archives écrites, correspondance, etc. :

Archives de la Ville de Bordeaux :

Permis de construire PC 73 Z 0813, 323 Z 77, 82 Z 0520

Archives de la résidence Le Centre

Dessins, photographies, etc. :

Autres sources, films, vidéo, etc. :

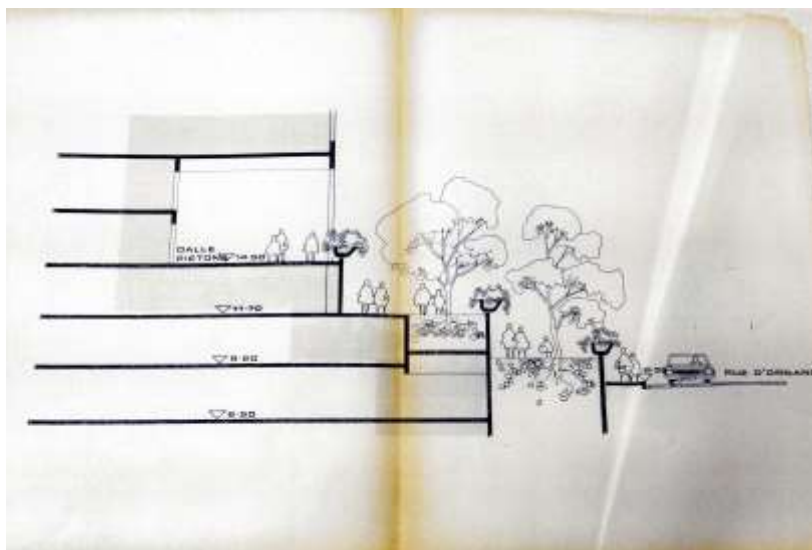
Principales publications (par ordre chronologique) :

4. DESCRIPTION DU BÂTIMENT

5. RAISONS JUSTIFIANT LA SÉLECTION EN TANT QUE BÂTIMENT DE VALEUR REMARQUABLE ET UNIVERSELLE

1 - appréciation technique :

En 1955, lorsque le maire exige avec la rénovation du quartier la création de 6500 places de stationnement, sa demande apparaissait démesurée. Aujourd'hui, le nombre de zones de stationnement prévues à la construction permet aux administrations qui continuent de s'implanter ou de se développer dans le quartier de ne pas créer de places supplémentaires pour le public et de réserver la totalité des zones de stationnement à leur personnel. C'est le cas de la Cité Municipale qui ne comporte que 36 places réservées à des véhicules de maintenance.



Stationnement 006 Plan coupe dalle, stationnement Le Ponant

2 - appréciation sociale :

3 - appréciation artistique et esthétique :

4 - arguments sur le statut canonique (local, national, international) :

5 – évaluation du bâtiment en tant qu'édifice de référence dans l'histoire de l'architecture, en relation avec des édifices comparables :

6. PHOTOGRAPHIES ET ARCHIVES VISUELLES

Liste des documents assemblés dans le dossier

1. Archives visuelles originales :

Stationnement 001 à 005 : archives de la ville de Bordeaux
archives de La Mémoire de Bordeaux

2. Photographies et dessins récents :

Rapporteurs : Association Sauvegarder Mériadeck - Mathias Cissal, architecte

Date : 1 octobre 2015